Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20200711-2020-068-DE
Date de télétransmission : 20/07/2020
Date de réception préfecture : 20/07/2020

N° 2020-068

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS
ARRONDISSEMENT DU RAINCY
CANTON DE SEVRAN
VILLE DE VILLEPINTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VILLEPINTE

SEANCE DU 11 JUILLET 2020

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 39

Par suite d'une convocation en date du 04 Juillet 2020, les membres composant le Conseil Municipal de Villepinte se sont réunis, aux Espaces "V" Roger Lefort - Salle Jacques Brel, le 11 Juillet 2020 à 9 heures 00, sous la Présidence de Madame Martine VALLETON, Maire.

Sont présents : 35

Mme VALLETON, M. BEAUDEAU, Mme ADLANI, M. MARAN, Mme VERTÉ, M. KHUL, Mme VAUBAN, M. XOSANAVONGSA, Mme PERRON, M. JIAR, Mme LE MOIL, M. DELAMADE, Mme TROUDART, M. VALLETON, Mme KASMI, M. LLEDO, Mme TEIXEIRA, M. POURPOINT, Mme VACHER, M. FERNANDEZ (parti au point n° 2020-064 puis pouvoir à Mme VALLETON et retour au point n° 2020-069), Mme SOLEIL, M. LE MOIL, Mme KHUL, M. YANG, Mme OUARET, Mme ANCHARUZ, M. GALIN (parti au point n° 2020-070 puis pouvoir à Mme TEIXEIRA), Mme YOUSSOUF, M. LAURENT (parti au point n° 2020-066 puis pouvoir à M. SCAGNI), Mme RIGAL, M. SCAGNI, Mme ROLAND, Mme BENHSAINE (pouvoir à Mme PHILIPPON-VERMOND puis arrivée au point n° 2020-061), M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-VERMOND.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration : 4

M. LE NEINDRE	qui a donné pouvoir à M. BEAUDEAU
M. KERAUDREN	qui a donné pouvoir à Mme YOUSSOUF
Mme BEN HADJ KHALIFA	qui a donné pouvoir à Mme RIGAL
M. FAGUIER	qui a donné pouvoir à Mme ROLAND

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20200711-2020-068-DE
Date de télétransmission : 20/07/2020
Date de réception préfecture : 20/07/2020

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Mme VAUBAN est désignée pour remplir cette fonction.

OBJET : AFFAIRES FINANCIERES
Approbation du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) pour l'exercice 2020.
Délibération n° 2020-068

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,
Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
Vu le Décret n° 2015-1660 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Etablissement Public Territorial (EPT) dont le siège est à Aulnay-sous-Bois,
Vu l'avis favorable émis par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales de Paris Terres d'Envol (CLECT) réunie le 20 janvier 2020,
Vu la délibération du Conseil de Territoire du 3 février 2020 fixant le montant du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT),
Vu le rapport annexé,

Considérant l'intérêt de délibérer pour fixer le montant du Fonds de Compensations des Charges Territoriales (FCCT) 2020 pour la Ville de Villepinte,

Ayant entendu son rapporteur, Madame PERRON,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 5 ABSTENTIONS
PAR 34 VOIX POUR

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'approuver le montant du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) pour l'année 2020, fixé à :

Pour le **FCCT socle** décomposé comme suit :

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20200711-2020-068-DE
Date de télétransmission : 20/07/2020
Date de réception préfecture : 20/07/2020

FCCT socle 2019	7 622 648 €
Baisse de 30 % sur 1 515 675 € (une partie du FCCT socle) suite à la création du taux de TEOM	- 454 702 €
Revalorisation part ménage 1,2 %	38 930 €
TOTAL FCCT SOCLE 2020	**7 206 876 €**
FFCT EXO DE TH (revalorisation de 0,9 %)	**91 955 €**

Pour les autres compétences :

FCCT PLU	23 303 €
FCCT Politique de la Ville	155 783 €
FCCT Eaux pluviales	188 400 €
FCCT Habitat privé	415 127 €

ARTICLE 2 : De donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer tous actes à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL,

FAIT ET CLOS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

VILLEPINTE, le 11 Juillet 2020

Le Maire,
Conseiller Départemental de la Seine-Saint-Denis

Martine VALLETON

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20200711-2020-068-DE
Date de télétransmission : 20/07/2020
Date de réception préfecture : 20/07/2020

DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES ET TRANSVERSALITE
DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES

RAPPORT DE PRESENTATION

relatif à la délibération n° 2020-068

Conseil Municipal du 11 Juillet 2020

RAPPORTEUR : Madame PERRON

OBJET : *I - AFFAIRES FINANCIERES*
8 - Approbation du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) pour l'exercice 2020.

La compétence enlèvement des ordures ménagères des Communes de l'ex-CATF (Tremblay-en-France, Sevran et Villepinte) a évolué avec le vote d'un taux de TEOM à 3,66 % lors du Conseil de Territoire du 3 février 2020.

Parallèlement à la mise en place de ce taux de TEOM, Paris Terres d'Envol a baissé de 30 % le FCCT (Fonds de Compensation des Charges Territoriales) socle des Communes.

Pour 2020, le taux de TEOM sera réévalué en fonction de la variation de 30 % du FCCT.

Le montant actualisé pour 2020 du FCCT socle après ajustement est de :

FCCT socle 2019	7 622 648 €
Baisse de 30 % sur 1 515 675 € (une partie du FCCT socle) suite à la création du taux de TEOM	- 454 702 €
Revalorisation part ménage 1,2 %	38 930 €
TOTAL FCCT SOCLE 2020	**7 206 876 €**
FFCT EXO DE TH (revalorisation de 0,9%)	**91 955 €**

Les montants des FCCT 2020 pour les compétences décrites ci-dessous (sauf Habitat privé) restent inchangés par rapport à 2019 :

- PLU : 23 303 €
- Politique de la Ville : 155 783 €
- Eaux pluviales : 188 400 €
- Habitat privé : 415 127 € (rappel 2019 : 219 921 €)

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20200711-2020-068-DE
Date de télétransmission : 20/07/2020
Date de réception préfecture : 20/07/2020

CONCLUSION

Il est donc demandé à l'Assemblée Délibérante d'approuver :

- le montant actualisé du FCCT (Fonds de Compensation des Charges Territoriales) socle 2020 à hauteur de 7 206 876 €,
- le montant actualisé du FCCT EXO de TH 2020 est de 91 955 €,
- le montant des FCCT 2020 pour le PLU (23 303 €), Politique de la Ville 155 783 €) et eaux pluviales (188 400 €) sont inchangés par rapport à 2019,
- le montant du FCCT 2020 Habitat privé s'élève à 415 127 €.